

La vaccination des élèves de 6^e année en C.-B. Grade 6 Immunizations in B.C.

Au Canada, au cours des 50 dernières années, l'immunisation a sauvé un plus grand nombre de vies que toute autre mesure sanitaire. Les vaccins sont le moyen le plus sûr de protéger votre enfant contre plusieurs maladies et leurs complications. Faire vacciner son enfant, c'est aussi protéger les autres.

On offre le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH) à tous les élèves de 6^e année, et ceux contre l'hépatite B et la varicelle aux élèves qui ne les ont pas déjà reçus.

Il est important de garder un registre de tous les vaccins administrés à votre enfant et de vous assurer qu'il reçoit toutes les doses des vaccins infantiles recommandés auxquelles il a droit. Si vous avez des questions, adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé ou consultez <https://immunizebc.ca/>.

Qu'est-ce que le vaccin contre le VPH?

Ce vaccin protège contre 9 types de VPH qui causent différents cancers et verrues génitales. Il protège contre 7 types de VPH qui causent environ 90 % des cancers du col de l'utérus et plusieurs autres cancers, dont ceux du vagin, de la vulve, de l'anus, du pénis, de la bouche et de la gorge, ainsi que contre 2 types qui causent environ 90 % des cas de verrues génitales. Il se présente sous la forme de 2 doses administrées à au moins 6 mois d'intervalle. Pour de plus amples renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 101b Les vaccins contre les virus du papillome humain \(VPH\)](#).

Qu'est-ce que le VPH et qui peut le contracter?

Le VPH est l'une des infections transmissibles sexuellement les plus fréquentes. Trois personnes sexuellement actives sur quatre le contracteront à un moment donné. Toute personne prenant part à tout type d'activité sexuelle impliquant un contact oral, génital ou anal est susceptible de le contracter. Il est possible d'être infecté sans avoir de rapports sexuels.

Chiffres annuels approximatifs pour la C.-B. :

- 200 femmes contractent le cancer du col utérin et 50 d'entre elles en meurent
- 6000 femmes subissent des changements précancéreux dans leur col
- 110 personnes contractent le cancer de l'anus et 20 d'entre elles en meurent
- 5500 personnes contractent des verrues génitales

On est mieux protégé en recevant le vaccin avant d'être sexuellement actif. Il prévient presque 100 % des cas de cancer du col de l'utérus et de 90 à 100 % des cas de verrues génitales causées par les types de VPH couverts par le vaccin.

Qu'est-ce que le vaccin contre l'hépatite B?

Le vaccin contre l'hépatite B protège contre le virus de l'hépatite B. La plupart des enfants de la 6^e année auront déjà reçu le vaccin contre l'hépatite B à un plus jeune âge et n'ont pas besoin de doses supplémentaires. Les enfants qui n'ont pas été vaccinés recevront 2 doses du vaccin à 6 mois d'intervalle. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 25a Le vaccin contre l'hépatite B](#).

Qu'est-ce que l'infection au virus de l'hépatite B?

L'hépatite B est causée par un virus qui s'attaque au foie. Elle peut causer de graves problèmes de santé, dont des lésions permanentes au foie (cirrhose). C'est également l'une des principales causes du cancer du foie, qui peut être mortel.

Le virus de l'hépatite B se transmet par le contact avec le sang ou les fluides corporels, ce qui peut se produire si l'on se fait égratigner par l'aiguille d'une seringue usagée, éclabousser par du sang infecté provenant de la bouche, du nez ou des yeux, mordre par une personne infectée, si l'on partage des articles contaminés par du sang comme une brosse à dents, de la soie dentaire ou un rasoir, ou si l'on a un rapport sexuel. Il ne se propage pas par un simple contact comme prendre quelqu'un dans ses bras ou l'embrasser ni par un éternement ou de la toux.

Qu'est-ce que le vaccin contre la varicelle?

Le vaccin contre la varicelle protège contre la varicelle et ses complications. La plupart des enfants en 6^e année devraient déjà avoir reçu deux doses quelques années auparavant et n'ont plus besoin de nouvelles doses. Les enfants qui n'ont jamais été vaccinés devraient recevoir 2 doses à au moins 3 mois d'intervalle. Si votre enfant a eu la varicelle avant l'âge d'un an, il devrait quand même être vacciné, car il peut ne pas avoir acquis une immunité durable et risque de la contracter de nouveau. Il n'a pas besoin du vaccin s'il a eu la varicelle ou le zona, ce qui doit avoir été confirmé par un test de laboratoire, à l'âge d'un an ou plus. Pour de plus amples renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 44b Le vaccin contre la varicelle](#).

Qu'est-ce que la varicelle?

La varicelle est une infection causée par le virus varicelle-zona. L'infection peut être plus grave chez les nouveau-nés, les adolescents, les adultes, les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli.

Les complications de la varicelle comprennent la pneumonie (infection des poumons), l'encéphalite (inflammation du cerveau) et les infections bactériennes de la peau. L'encéphalite peut entraîner des convulsions, la surdit  ou des l sions c r brales. Environ un adulte sur 3000 qui contracte la varicelle en meurt.

Le virus se propage par voie a rienne par la toux et les  ternuements ou le contact avec le liquide des cloques de varicelle ou de zona. Il peut aussi se propager par le contact avec la salive d'une personne infect e, par exemple en partageant de la nourriture, des boissons ou des cigarettes, ou par le baiser.

Quelles sont les r actions possibles   ces vaccins?

Les r actions les plus courantes sont de la douleur, de la rougeur et des enflures au point d'injection. Des maux de t te, de la fi vre et de la fatigue peuvent  galement survenir. Une  ruption cutan e qui rappelle la varicelle, mais avec moins de taches, peut se produire jusqu'  2 semaines apr s la vaccination. Elle se manifeste g n ralement par quelques petites cloques pr s du point d'injection. Elles apparaissent parfois sur d'autres parties du corps. Tr s rarement, une personne qui souffre d'une  ruption cutan e apr s avoir re u le vaccin peut transmettre le virus de cette maladie. Pour  viter la transmission, il faut couvrir l' ruption jusqu'  ce que les cloques soient s ches et recouvertes d'une cro te.

Il est important d'attendre 15 minutes   la clinique apr s toute vaccination, car il existe un risque tr s rare – moins d'un cas sur un million – de subir une r action allergique appel e anaphylaxie qui peut  tre fatale. Les sympt mes peuvent se pr senter sous la forme d'urticaire, de difficult s respiratoires ou d'enflure de la gorge, de la langue ou des l vres. Dans ce cas, votre fournisseur de soins de sant  sera en mesure de la traiter. Le traitement d'urgence comprend l'administration d' pin phrine (adr naline) et le transport en ambulance au service des urgences le plus proche. Si ces sympt mes se manifestent apr s votre d part de la clinique, appelez le **9 1 1** ou au num ro d'urgence de votre r gion.

Il est important de signaler   votre fournisseur de soins de sant  toute r action grave ou inattendue.

De l'ac taminoph ne (p. ex., du Tylenol[®]) ou de l'ibuprof ne (p. ex., de l'Advil[®]) peuvent  tre administr s pour traiter la fi vre ou l'irritation. Il NE faut PAS donner d'AAS (p. ex., de l'aspirine) aux moins de 18 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n  84 Le syndrome de Reye](#).

Qui ne doit pas recevoir le vaccin?

Le vaccin n'est pas recommand  aux personnes suivantes :

- Celles qui ont d j  eu une r action allergique qui aurait pu  tre fatale   une dose ant rieure ou   l'un de ses ingr dients, dont les levures (vaccins contre l'h patite B et le VPH), le latex (dans certains vaccins contre l'h patite B), la n omycine et la g latine (dans certains vaccins contre la varicelle)
- Celles dont le syst me immunitaire est affaibli par la maladie ou un traitement m dical (dans le cas du vaccin contre la varicelle)
- Celles qui ont re u une transfusion ou d'autres produits sanguins pourraient devoir attendre jusqu'  11 mois avant de se faire administrer le vaccin contre la varicelle, selon le produit re u
- Celles qui souffrent d'une tuberculose active non trait e (dans le cas du vaccin contre la varicelle)
- Les personnes enceintes (dans le cas du vaccin contre la varicelle ou le VPH)

Le rhume ou toute autre maladie b nigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation. Cependant, consultez votre fournisseur de soins de sant  en cas de doutes.

Consentement d'une personne mineure dot e de maturit  d'esprit

Il est conseill  aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement   la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les r actions possibles associ s   chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent l galement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dot e de maturit  d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n  119 L'Infants Act \(Loi sur la petite enfance\)](#), le [consentement d'une personne mineure dot e de maturit  d'esprit et l'immunisation](#).



BRITISH COLUMBIA | ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control
Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets trait s dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/more/resources/healthlink-bc-files ou votre service de sant  publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la sant  en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.